LES CONDUITES ADDICTIVES

Selon la DEPP, en 2021, 29,1% des élèves de 3e ont expérimenté la cigarette. Ainsi, le tabagisme quotidien apparait surtout en classe de troisième, se poursuit et progresse durant les années lycée, passant de 14 % de fumeurs en seconde à 21,5 % en terminale.

Pour limiter les conduites addictives, les boissons énergisantes sont interdites depuis 2008 dans l’enceinte des établissements. Leurs ingrédients peuvent entraîner une hyper excitation, une irritabilité, une nervosité et une augmentation de l'anxiété. Et ainsi, toutes boissons alcoolisées et de consommation de substances illicites sont également interdites.

L’addiction se caractérise par l’impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives. La notion de conduite addictive comprend à la fois les addictions aux substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites) mais également les addictions comportementales, sans substances psychoactives (jeu, par exemple).

La prévention des conduites addictives en milieu scolaire s’inscrit dans une démarche globale de promotion de la santé et d’éducation à la citoyenneté. Dans le second degré, les addictions et la lutte contre les conduites addictives sont également abordées dans le cadre des enseignements disciplinaires. Par exemple, dans les programmes de sciences de la vie et de la Terre, de prévention santé environnement **(PSE)** en enseignement professionnel qui comporte un volet relatif aux conduites addictives et leurs conséquences, les mesures préventives de la lutte contre les addictions, les mesures répressives associées.

L’éducation aux médias et à l’information (EMI) et l’enseignement moral et civique (EMC) participent également à cette prévention.

**ENJEUX** :

* Permettre à chaque jeune d’adopter des comportements responsables et faire des choix éclairés pour lui-même et pour les autres dans la perspective d’une citoyenneté active.
* Elle vise à aider chaque jeune à s’approprier progressivement les moyens d’opérer des choix, d’adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d’autrui et de l’environnement. Elle permet de le préparer à exercer sa citoyenneté avec responsabilité et contribue à la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents. Elle constitue ainsi une composante de l’éducation du citoyen.

**Cadre**

* **Parcours santé** crée en 2013 par la loi PEILLON 🡪 avec pour objectif d’assurer l’éducation, la prévention et la protection de la santé des élèves
* **Loi de 2019** = école de la confiance 🡪 bien être des élèves
* **BATTAGLIA**, *Les conduites addictives*, 2014

**Diagnostic** : élève fatigué en classe, chute des résultats, retard, abs, de plus en plus d’élèves fumeurs devant l’établissement

**ACTIONS :** Donner aux élèves les moyens de maîtriser des connaissances et des compétences relatives à leur santé et à leur bien-être notamment dans le domaine des addictions.

Établir un partenariat avec la **Consultation jeunes consommateurs** (CJC) de proximité, crée en 2005

Dans le cadre du CESCE

Lien avec infirmière et Psy EN

**1re séance :**

* **Brainstorming** sur « les consommations addictives »
* Regrouper par thématique : alcool, drogue, sexualité, jeux vidéo, outils numériques
* Montrer des vidéos sur chaque thème
* Sensibiliser les élèves sur le fait que la substance consommée peut être détectée dans notre corps après plusieurs heures et jours après consommation
* Débat avec les élèves, leur ressenti, comment réduire, à qui en parler
* Rappeler la loi, prison, amende, conséquence sur soi

**2e séance :**

* **Fiche info anonyme** 🡪 as-tu déjà consommé, si oui = quel produit ; la fréquence ; pourquoi ; depuis combien de temps ; essaies-tu d’arrêter 🡪 conduire les élèves à une prise de conscience
* Ramassage des fiches, mélanger, redistribuer et chacun peut lire la fiche pour que l’ensemble se rendre compte
* Travailler sur les compositions des produits, sur les effets néfastes, les conséquences de ces consommations addictives

**3e séance :**

* **Réalisation d’affiche** de prévention sur une conduite à risque, en groupe

**AUTRES ACTIONS :** Donner les moyens aux élèves d’être aptes à demander de l’aide pour eux-mêmes et pour les autres.

**Depuis 2016, le ministère chargé de l'éducation nationale soutient l'opération « Moi(s) Sans Tabac »**

17% des lycéens fument quotidiennement et les lycéens pro fument plus que les lycéens généraux

**Avec les élèves du CVL, organiser la semaine sans tabac au sein du lycée**

* Créer une affiche sur l’évènement
* Délégué de classe passe l’info en classe
* Organisation d’un stand à l’effigie du mois sans tabac (stand jaune) où on expose les affiches des élèves sur la prévention des conduites addictives
* Lycéens peuvent voter au stand pour la meilleure affiche
* Sur le stand : CJC, flyer sur comment réduire sa conso, comment s’occuper l’esprit, etc
* Les élèves peuvent discuter avec des professionnels

**Meilleures affiches** : afficher à l’infirmerie sur l’année, lien avec la mairie pour afficher dans la ville, sur l’ENT

**EVALUER L’ACTION !!**

**Perspectives 🡪 Organiser une conférence** dans l’établissement en fin de journée avec les enseignants de PSE, des professionnels de santé (psychiatre, psychologue), sur les conduites addictives et quelques conseils, en invitant les parents pour faire de la prévention et répondre à leurs questions et inquiétudes sur ces conduites

**La place du CPE**

Conseiller technique du CE 🡪 conseiller sur mesures disciplinaires, commission éducative, projet d’actions

Responsable de service 🡪 AED référent de classe = rôle alerte sur les abs, retard, comportement etc

Lien avec les familles, coéducation

Travail en étroite collaboration dans le cadre de l’action éducative avec les personnels socio de santé et psy EN pour le bien être des élèves, leur santé, leur sécurité = réussite